

**PIERRE FORGUES**

Député des Hautes-Pyrénées  
Vice président  
du Conseil Régional Midi-Pyrénées

Paris, le 23 juin 2008

Référence à rappeler :

RM/XIII/1028 CRR

Madame Monique FANTIN  
Directrice départementale  
des Services Fiscaux  
2, avenue Bertrand Barrère  
B.P. 1314  
65013 TARBES Cedex 9

Madame la Directrice,

Nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude quant au devenir des trésoreries rurales de notre département dans le cadre de la fusion annoncée des Directions du Trésor et des Impôts dans la nouvelle Direction Générale des Finances Publiques.

Celle-ci va engendrer la mise en place d'un guichet unique fiscal pour les particuliers mais qui n'exercera pleinement ses compétences que dans les communes dotées à la fois d'une trésorerie et d'un CDI ce qui ne concerne que Tarbes, Lourdes et Lannemezan. Pour les autres communes, les trésoreries installées généralement dans les chefs lieux de canton n'exerceront que des activités limitées qui ne permettront pas à la population desservie d'éviter des déplacements dans les CDI. Au-delà et ceci est bien plus inquiétant, aucune garantie n'est donnée sur le maintien du maillage actuel des trésoreries dont la disparition de sept d'entre elles semble même envisagée. Cette réforme aura pour conséquence de créer une inégalité de traitement des citoyens devant l'accès au service public.

Pourtant, les trésoreries rurales jouent un rôle fondamental dans le conseil et l'aide aux communes et à leurs groupements pour l'élaboration de leurs budgets et la tenue de leur comptabilité. Elles contribuent au maintien du service public sur tout le territoire. La disparition de certaines d'entre elles s'ajoutant aux restructurations territoriales de l'Équipement, à la réorganisation du réseau des bureaux de Poste et à la fermeture de classes dans les écoles va entraîner une disparition des services publics dans les zones rurales au moment d'une part où la population y est en croissance et où d'autre part la préservation de notre environnement et le renchérissement du coût des transports justifient leur maintien ainsi que des activités créatrices d'emplois, pour éviter au maximum de se déplacer.

Nous ne pouvons pas accepter que la création de la DGFP et d'une manière générale la mise en place de la RGPP entraînent au niveau de notre Département une dégradation du service public de proximité. Nous vous demandons en conséquence de tout mettre en œuvre pour assurer le maintien de celui-ci à travers notamment le réseau des trésoreries rurales.

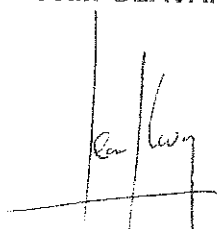
Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre FORGUES



Les députés des Hautes-Pyrénées

Jean GLAVANY



Chantal ROBIN RODRIGO

